

2019_CT2_381

OBJET : Ressources - Finances - AVIS- Budget principal – Territoire du Pays d'Aix – Approbation de la révision de l'opération rénovation et extension du Stade Maurice David et de son affectation

Le 17 octobre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 11 octobre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GUINIERI Frédéric – JOUVE Mireille – LAFON Henri – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – HOUEIX Roger donne pouvoir à SALOMON Monique – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – LEGIER Michel donne pouvoir à MANCEL Joël – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – LHEN Hélène donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à GERARD Jacky – TALASSINOS Luc donne pouvoir à DELAVET Christian

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BENKACI Moussa – BORELLI Christian – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – de BUSSCHERE Charlotte – GARELLA Jean-Brice – GOUIRAND Daniel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 17 octobre 2019

02_1_07

■ **Budget principal – Territoire du Pays d'Aix – Approbation de la révision de l'opération rénovation et extension du Stade Maurice David et de son affectation**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Culture et sport, grands évènements métropolitains

■ Séance du 24 Octobre 2019

12417

■ Budget principal – Territoire du Pays d’Aix – Approbation de la révision de l’opération rénovation et extension du Stade Maurice David et de son affectation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de Communauté du Pays d’Aix du 19 décembre 2013 a déclaré d’intérêt communautaire le projet de requalification du stade Maurice David à Aix-en-Provence.

La rénovation et l’agrandissement du stade Maurice David à Aix-en-Provence s’inscrivent dans une opération d’aménagement du quartier du Jas de Bouffan.

Les travaux du stade se sont déroulés en deux phases successives.

La première livrée en septembre 2015 a consisté en la construction d’une seconde tribune de 1 962 places assises à l’Est du terrain, à la requalification de la pelouse du stade, ainsi qu’à la mise au norme de l’éclairage du stade.

La seconde, livrée en octobre 2018 a vu la construction d’une tribune de 2 208 places au nord du terrain, ainsi la construction d’un parvis et d’un bâtiment d’accueil pour le public.

Ces travaux ont permis d’une part d’augmenter la capacité du stade à 5 575 places assises (au lieu de 1 500 places avant travaux) et d’autre part, d’améliorer les conditions de sécurité et d’accueil du public et des sportifs.

Le club Provence Rugby, utilisateur principal du stade, connaît depuis plusieurs saisons une progression sportive qui lui permet désormais d’évoluer en deuxième division nationale (PRO D2 de la Ligue Nationale de Rugby).

Provence Rugby ambitionne de rejoindre à moyen terme l’élite nationale, à savoir le Top 14. Cette volonté sportive s’accompagne de contraintes en termes de capacité d’accueil du public. En effet, la Ligue Nationale de Rugby impose aux clubs de disposer d’un stade de 10 000 places assises minimum pour pouvoir être éligible au label « stade Top 14 ».

Métropole Aix-Marseille-Provence

Cet objectif est envisageable à la condition de construire une tribune complémentaire au Sud du terrain et en requalifiant la tribune historique située à l'Ouest du terrain.

Les travaux ainsi réalisés permettront de disposer d'une capacité assise comprise entre 10 000 et 13 000 places, mais également d'améliorer sensiblement la qualité des prestations à l'usage du public et des sportifs du stade.

Lors du dernier Comité de Pilotage du stade Maurice David du 19 juillet 2019, il a été décidé de réaliser les travaux précédemment évoqués en deux phases.

La première consistant en la construction de la tribune Sud de 2 700 places assises doit permettre au club d'asseoir son modèle économique pour lui permettre d'envisager une montée en Top 14. Les études pourraient être lancées en fin d'année 2019 et les travaux livrés courant 2021.

La seconde, à savoir la rénovation de la tribune Ouest serait réalisée dès lors que l'accession du club en Top 14 sera confirmée. A noter que la Ligue Nationale de Rugby octroie une dérogation de deux années aux clubs pour se mettre en conformité avec le critère de 10 000 places assises.

Le Bureau de la Métropole du 24 octobre 2019 a approuvé un avenant numéro 3 à la convention fixant les conditions particulières d'intervention de la Société Publique Locale d'Aménagement Pays d'Aix Territoires en vue de la mise en œuvre de ce projet.

Il convient aujourd'hui de prendre en compte les incidences financières prévisionnelles des travaux précédemment évoqués, à savoir :

- Construction de la tribune Sud : 6 500 000€ TTC ;
 - Requalification de la tribune Ouest : 12 000 000€ TTC ;
 - Équipements et aléas divers : 1 500 000€ TTC ;
- Soit une augmentation de l'opération de + 20 000 000€ TTC.

L'opération d'investissement Stade Maurice David : rénovation/extension d'un montant initial de 18 000 000 € T.T.C. inscrite au budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, enregistrée dans l'autorisation de programme DI410AP doit être révisée pour un montant de + 20 000 000 € T.T.C.

Cette révision porte le montant de l'opération Stade Maurice David : rénovation/extension, autorisation de programme DI410AP de 18 000 000 € T.T.C. avant révision à 38 000 000 € T.T.C.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° HN 040-173/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2017 portant intégration de la situation au 31 décembre 2015 des autorisations de programme et d'engagement dans la gestion de la Métropole Aix-Marseille-Provence et la délibération n°FAG 027-509/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2017 portant ouvertures.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_381- DE Date de télétransmission : 28/10/2019 Date de réception préfecture : 28/10/2019

Métropole Aix-Marseille-Provence

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant de + 20 000 000 € TTC de l'opération d'investissement DI410AP Stade Maurice David : rénovation/extension afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de +20 000 000 € TTC de l'opération d'investissement DI410AP Stade Maurice David : rénovation/extension.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement DI410AP Stade Maurice David : rénovation/extension, pour un montant de + 20 000 000 € T.T.C.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit

DI410AP Stade Maurice David : rénovation/extension

Montant initial de l'AP : 18 000 000 € T.T.C.

Révision de l'AP : + 20 000 000 € T.T.C.

Montant final de l'AP : 38 000 000 € T.T.C.

Déjà financé : 16 996 053,26 € T.T.C.

CP 2019 : 200 000,00 € T.T.C.

CP 2020 : 6 000 000,00 € T.T.C.

CP 2021 : 3 000 000,00 € T.T.C.

Reste à financer 11 803 946,74 € T.T.C

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Sport et Equipements sportifs

Eric LE DISSÈS

OBJET : Ressources - Finances - AVIS- Budget principal – Territoire du Pays d'Aix – Approbation de la révision de l'opération rénovation et extension du Stade Maurice David et de son affectation

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 23 OCT. 2019

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_381-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019